

Chère Catherine Vincent,

Je termine la lecture de votre article, bien documenté, sur le procès en appel de Sophie Robert.

Vous avez raison d'écrire : les propos de « psys » recueillis par la réalisatrice, bien que parfois fort abscons, sont beaucoup plus nuancés que son énoncé introductif, en voix off, qui s'achève par cette affirmation : « Pour les psychanalystes, l'autisme est une psychose, autrement dit un trouble psychique majeur résultant d'une mauvaise relation maternelle. »

En effet, je lis sur le site du Courtil (<http://www.courtil.be/feuilles/F29.html>), l'institution dirigée par A. Stevens, un des lacaniens mis en cause :

« Il y a un traitement possible de l'autisme et de la schizophrénie. Le dernier enseignement de Lacan s'ouvre, dans la pratique, sur un traitement de la jouissance autre que le père, sur un traitement par l'objet, par le maniement de la lettre et le dialogue comme sortie de l'autisme. [...] La clinique de l'autisme est certes à distinguer de la clinique de la schizophrénie et de celle de la paranoïa mais elle fait partie intégrante de la clinique différentielle des psychoses. Elle est incluse dans la forclusion généralisée, point ultime où tout le symbolique est réel, où la jouissance est entièrement localisée dans le signifiant S1 qui le véhicule. »

Travaillant à Paris, le centre de la culture et de la langue lacaniennes, je suppose que vous comprenez cela sans difficulté. Moi-même, qui ait fait partie pendant une dizaine d'années de l'Ecole belge de psychanalyse (freudo-lacanienne) (EBP), j'ai quelques difficultés, mais je saisis en tout cas que « La clinique de l'autisme [...] fait partie intégrante de la clinique différentielle des psychoses ».

Je profite de l'occasion pour vous demander si vous pourriez m'expliquer en français normal les deux dernières phrases de l'interview donnée par Lacan à l'ORTF, ensuite retranscrite et revue par le Maître pour paraître sous forme de livre :

« L'interprétation doit être preste pour satisfaire à l'entreprêt.

De ce qui perdure de perte pure à ce qui ne parie que du père au pire»

(*Télévision*, éd. Seuil, 1973, p. 72)

Je pense que l'audition peut faciliter la compréhension (cela ne dure que 39 secondes) :

<http://www.youtube.com/watch?v=GbSfb8OQ-NE>

Alors que j'étais encore membre de l'EBP, quelques-uns de mes collègues ont discuté durant deux soirées de ces deux phrases. Moi-même je n'ai pas participé à ce séminaire, étant déjà quelque peu lassé de « lalangue » lacanienne (j'avais été assistant en 1968 dans une université hollandaise, où ce genre de discours est vu a priori comme du « charlatanisme », alors que pour nombre de Belges francophones et de Français ce genre de discours est a priori « profond » et sa compréhension réservée à une super-élite intellectuelle).

Je signale que la 1ère phrase n'a pas fait problème. J'aimerais connaître votre avis sur la 2e.

Je précise qu'un des participants (le Dr. Philippe van Meerbeek, pour être précis) à ce séminaire, sur ce qui perdure de perte pure à ce qui ne parie que du père au pire, était en « contrôle » d'analyse chez Lacan et a demandé au Maître himself la signification de la 2<sup>e</sup> phrase.

Si vous m'envoyez votre interprétation, je vous dirai ce que Lacan lui a répondu (ou « aurait » répondu, car je ne l'ai pas entendu de mes propres oreilles).

Avec toute mon estime et mes sentiments cordiaux,

Jacques Van Rillaer  
Professeur émérite de psychologie  
Université de Louvain (Louvain-la-Neuve)  
& Université Saint-Louis - Bruxelles